

### 53 - Vie étudiante - Subvention CROUS de Besançon - Projet innovant «Le 24 actions étudiantes»

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : En 2015, le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) a lancé un appel à manifestation d'intérêt souhaitant identifier des projets expérimentaux visant une intensification inédite des dispositifs de socialisation étudiante sur un territoire bien identifié.

Sur 25 projets, 6 ont été sélectionnés, dont celui imaginé par le CROUS de Besançon (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires), la Ville de Besançon, le Rectorat, la Région Franche-Comté, l'Université de Franche-Comté et l'ENSMM.

Ensemble, ils forment le «**comité de site**», gouvernance territorialisée de la vie étudiante, initié par la Ville de Besançon et la Région de Franche-Comté et pérennisé par le CROUS de Besançon. Cet espace de coordination est destiné à renforcer le partenariat et l'échange entre les différents acteurs afin de mieux appréhender, accompagner et valoriser les multiples actions relevant du domaine de la vie étudiante.

Une volonté partagée, pour réussir et améliorer la qualité de vie étudiante, qui s'est traduite par l'élaboration d'un projet pluridimensionnel et transversal bisontin composé de 24 propositions indépendantes et complémentaires. 24 facettes qui s'adaptent à l'identité de l'étudiant, quels que soient son profil, son âge, sa filière, son projet professionnel. Ce **projet** intitulé «**Le 24 actions étudiantes**», mis en place fin 2015 - mi 2016, participe à l'attractivité de notre territoire et se concrétise sur les 3 prochaines années universitaires par le soutien de nombreux projets portés par et pour les étudiants.

Près de 23 000 étudiants sont inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération bisontine (UFC, classes de BTS et classes préparatoires au sein des lycées, ENSMM, IFPS, IRTS, ISBA et les autres établissements accueillant des classes post-baccalauréat). Plus que des «apprenants», les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur sont des habitants à part entière qui représentent plus d'un cinquième de notre population municipale.

Les acteurs de la vie étudiante ont reconnu que la première année dans l'enseignement supérieur était décisive pour la réussite de l'étudiant.

Confirmé par l'étude sur les «**parcours de vie des étudiants bisontins**» menée par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux et la Ville de Besançon, les étudiants sont de plus en plus nombreux à se sentir seuls et à rencontrer des difficultés psychologiques, un mal-être pouvant conduire à l'échec dans leurs études et à des comportements à risques préoccupants (addictions, mise en danger, pensées suicidaires...).

Les étudiants sont globalement en bonne santé physique et se sentent bien dans notre Ville, mais ils sont trop souvent en mal-être psychologique. Afin de favoriser le bien-être des étudiants et l'épanouissement au niveau personnel et dans leurs études, le CROUS de Besançon a lancé deux actions (fléchées dans les fiches Actions du projet innovant) destinées à améliorer le mieux-vivre des étudiants résidant au centre-ville ou sur les campus : Prévention des addictions avec le collectif Soléa & Point d'écoute psychologique avec l'association Apsytude.

Pour repérer et accompagner les résidents en fragilité (isolement, éloignement, angoisses liées aux études, aux examens, difficulté sociale, d'orientation, d'insertion professionnelle, mal-être) ou en situation à risques (drogue, alcool, sexualité) vers des solutions adaptées, le CROUS souhaite former du personnel d'accueil (veilleurs de nuit, services civiques étudiants, étudiants élus chargés d'animer les résidences), organiser des rencontres avec un professionnel de la santé (permanences assurées par un psychologue ou un intervenant professionnel), ou avec leurs pairs (étudiants en psychologie / l'information par les pairs est un moyen efficace d'entraide), distribuer du matériel (documentation, préservatifs, bouchons d'oreille, tests alcoolémie)...

La Ville est sollicitée par le CROUS pour une subvention de 2 000 € sur un budget total de 43 800 €. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 050 € qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004 (Vie étudiante).

Cette subvention permettra d'affirmer la singularité du comité de site dans le paysage universitaire bisontin, consolider le rôle du CROUS de Besançon en tant que coordinateur de la vie étudiante sur le territoire bisontin et par voie de conséquence sur la future grande académie.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à verser une subvention de 1 050 € au CROUS de Besançon, pour participer aux actions de promotion de santé et de soutien psychologique des étudiants bisontins.

En cas d'accord sur cette proposition, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004 (Vie étudiante).

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. POULIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.*